

La Bouille

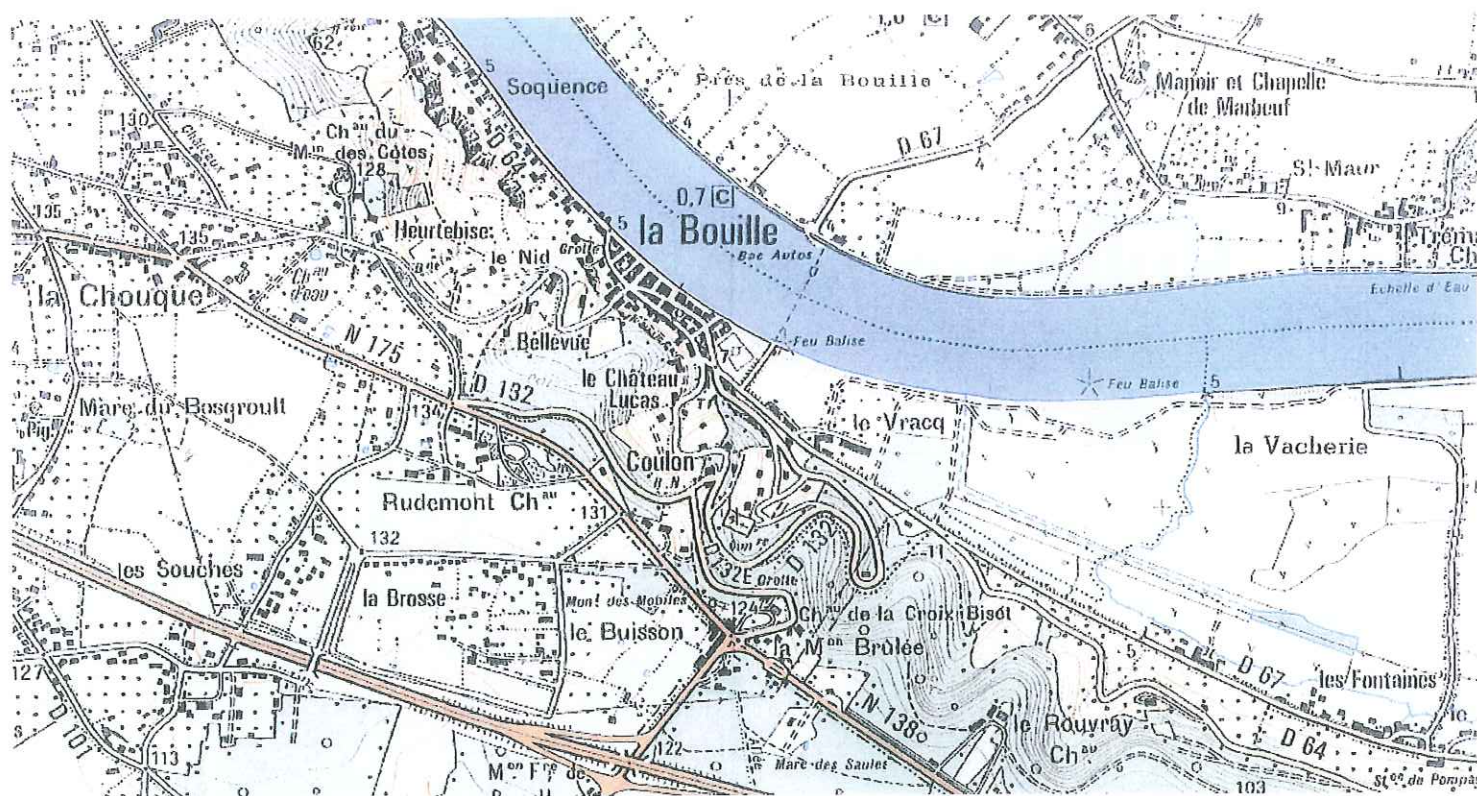
Bulletin municipal n°9



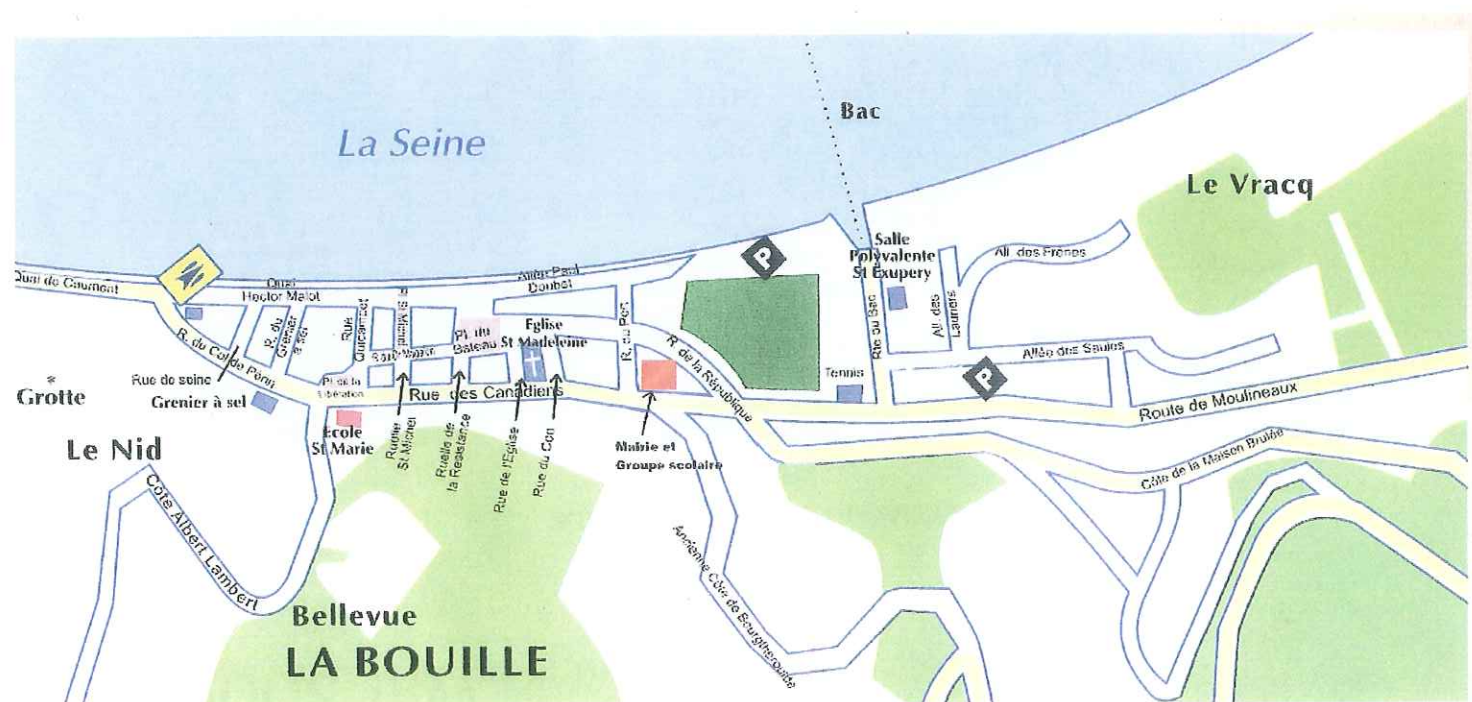
Le nouveau groupe scolaire

Mai 2006

La Bouille et ses environs (IGN)



Plan de La Bouille 2006



Bouillaises, Bouillais,

Notre village vient de vivre une période contrastée

- *d'une part, avec les grands moments de satisfaction observés à l'occasion de la fin des travaux, de l'inauguration de la réhabilitation/construction Mairie/Ecole, qui restera pour très longtemps là, ou une réalisation majeure pour La Bouille.*
- *d'autre part et dans le même temps les turbulences créées par les démissions d'élus et l'organisation de nouvelles élections.*

Après ces démissions, restait autour de moi un socle d'élus responsables, solides et solidaires, qui a permis de faire front, merci à tous.

L'Elu prend un engagement pour un mandat qui va bien au-delà des bonnes ou mauvaises relations qu'il peut avoir avec le Maire ou autres Elus Il prend cet engagement face à l'ensemble de la population, dans l'esprit de servir les autres, dans la défense de l'intérêt général, tout renoncement à sa charge avant son terme, sauf cas de force majeure, est un manquement à ses obligations.

La Bouille a démontré qu'elle avait des ressources et qu'elle savait rebondir, douze candidats se sont présentés à vos suffrages pour six postes à pourvoir, les élections complémentaires se sont déroulées dans un excellent climat entre les candidats. Je remercie Elus et non Elus et bienvenue aux nouveaux conseillers qui ont déjà tous trouvé leur place dans les commissions.

Bouillaises, Bouillais, tel que défini dans notre programme et même si nos actions seront moins spectaculaires, il reste du travail à accomplir, sachez que vous pouvez compter sur Moi.

*Votre Maire,
Michel LENNUYEUX*

INAUGURATION GROUPE SCOLAIRE & REHABILITATION MAIRIE

LE SAMEDI 14 JANVIER 2006 à 11h

Etaient présents :

M. CADIOUX	Préfet
M. FABIOUS	Ancien Premier Ministre – Député de la circonscription
M. MARIE	Président du Conseil Général de Seine Maritime
M. RANDON	Conseiller Général du canton
M. SEMINEL	Maire du Val de la Haye - Vice-Président de la CAR représentant M. Zimmeray
M. MASSION	Sénateur-Maire de Grand Quevilly
M. DUPRAY	Vice-Président du Conseil Régional – Maire de Grand Couronne
Maires et élus des communes voisines	
Elus de La Bouille, enseignants, Présidents d'associations et représentants des parents d'élèves	

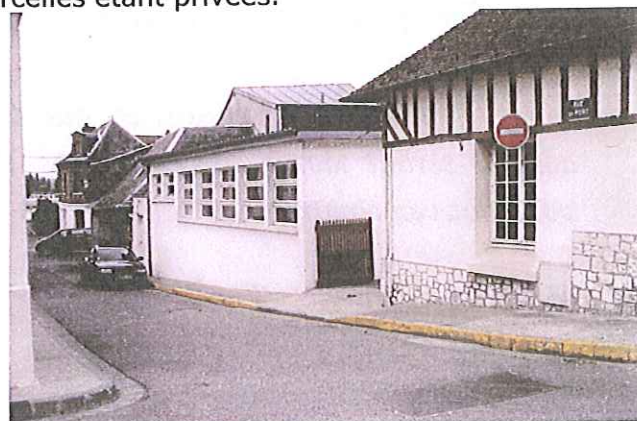
Après la coupe du ruban par M. Fabius et M. le Préfet, il a été procédé à une visite complète du groupe scolaire et de la Mairie. On peut dire sans modestie que toutes les personnes présentes ont salué la qualité des locaux ainsi que l'architecture, l'équipement neuf des classes, de la cantine et des bureaux de la Mairie.



Tout le monde s'est retrouvé ensuite à la salle polyvalente pour la cérémonie de présentation des vœux.

M. le Maire a remercié toutes les personnalités présentes et les nombreux habitants invités à cette cérémonie. Il a également félicité l'architecte M. Ropers ainsi que son assistante Mme Demouilleux pour avoir su utiliser au maximum un espace relativement restreint avec autant de réussite. M. Pusateri, architecte des Bâtiments de France, a également apporté ses conseils judicieux pour l'aspect extérieur des bâtiments.

M. le Maire a fait l'historique de ce projet qui depuis une dizaine d'années mûrissait dans l'esprit des élus et qui a toujours fait l'unanimité. Il a rappelé les problèmes que posait l'écroulement des sites scolaires et aussi leur vétusté, ainsi que la sécurité des enfants pour se rendre à la cantine. Il a fallu dans un premier temps assurer la maîtrise foncière de tout l'îlot maintenant reconstruit, certaines parcelles étant privées.



Les rues telles qu'elles se présentaient avant les travaux



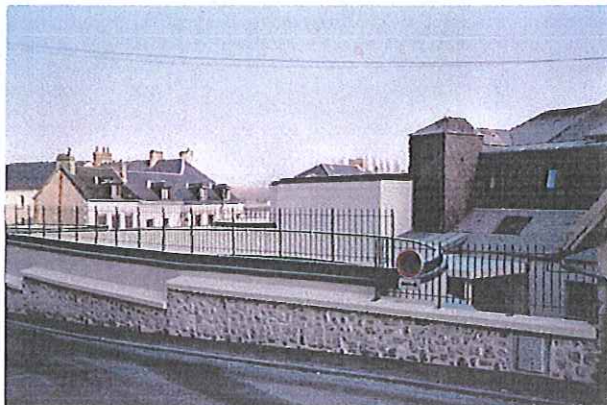
Le montage financier restait à faire et ce n'était pas le plus simple. Ainsi grâce aux subventions de l'Etat, du Département, de l'Agglo de Rouen, de notre Député qui ont complété l'apport communal, nous avons réalisé un ensemble Mairie Ecole dont le coût s'élève à 2 425 000 € TTC et seule une somme de 650 000 € a nécessité un emprunt sur 25 ans. On ne pourra pas reprocher aux élus une mauvaise utilisation des fonds publics.



Quelques photos prises pendant les travaux



18 mois de travaux, 5 mois de retard : on peut dire que le déroulement du chantier a été éprouvant pour tous. Mais le résultat est là.



Merci aux secrétaires de mairie, Mmes Hautot et Viel, confinées dans un bungalow inconfortable et qui ont assuré le surplus de travail dû au chantier ; aux employés municipaux dans leur ensemble qui ont tous fait preuve de bonne volonté ; aux adjoints et conseillers impliqués sur ce chantier.

Dans son discours, le Maire a annoncé :

- le vote du budget primitif de l'ordre de 620 000 € sans augmentation des impôts
- les élections complémentaires pour remplacer 6 conseillers
- la refonte de l'aire de jeux des enfants devant la Mairie après réalisation du parking
- la remise en état des locaux occupés par l'école maternelle et maintenant libérés, en attendant de décider de leur nouvelle affectation
- l'engagement d'une réflexion sur l'avenir de l'ensemble immobilier appartenant à la commune et devenu libre au bas de la côte de Maison Brûlée
- l'entretien des bâtiments communaux : Grenier à sel, Salle polyvalente, Cimetière,...



M. le Maire a terminé son discours en souhaitant à tous une très bonne année 2006 et donna la parole à M. le Préfet et à M. Fabius.

Cette cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur.

A noter aussi le succès des « portes ouvertes » l'après-midi du 14 janvier qui a permis aux habitants de venir visiter l'ensemble des travaux réalisés. C'est environ 250 personnes qui sont venues, souvent en famille, apprécier les nouveaux locaux. Merci aux conseillers qui ont servi de guide aux visiteurs.



IMAGINE LES TRANSEUROPEENNES

Plusieurs écoles ont participé au concours lancé par l'Agglo. Pendant plusieurs semaines, les élèves ont fait appel à leur imagination pour concevoir une affiche sur le festival. Le 29 mars, le meilleur a été récompensé.

L'école Le-Petit-Prince de la Bouille

Un masque, des instruments de musique, un travail de fond sur les couleurs, sur le dessin, ... l'école Le-Petit-Prince de la Bouille a misé gros sur la réalisation de l'affiche des Transeuropéennes. Âgés de 5 à 8 ans, ils y ont travaillé avec ardeur plus de quinze jours dans la classe de Pascale Heurtevent Jacquemin, institutrice et directrice de l'école. Et le résultat est là... Une œuvre masquée qui attire tout de suite l'œil ! S'inspirant des réalisations des années précédentes et des spectacles auxquels les enfants ont assisté l'année dernière sur l'Espagne, la classe entière a réfléchi sur la finalité même d'une telle affiche. À quoi sert-elle ? Quelles informations doit-on transmettre au spectateur ? Pourquoi ? Comment informer et donner envie de venir au festival ? Autant de questions que les enfants se sont posées pour faire leurs recherches sur l'Italie, sur la musique... Une réflexion bien menée pour des écoliers de grande section, CP et CE1. Une mixité d'âges qui permet à la fois aux petits et aux plus grands de jouer ensemble dans la même cour et pour la bonne cause ! Dans le cadre d'un travail en parallèle sur le carnaval de Venise, le projet du concours d'affiches tombait d'autant plus à pic...

Et, surprise.....

L'école Le Petit Prince de La Bouille a reçu les honneurs des délégations européennes invitées à voter pendant leur séjour dans l'Agglo. Leur institutrice, Mme Heurtevent-Jacquemin, tient à remercier l'Agglo pour cette initiative enrichissante ainsi que pour tout le travail réalisé autour du festival : les représentations réservées aux écoles mais aussi les transports pour y accéder !



COMMUNE DE LA BOUILLE
Canton de GRAND COURONNE
RESULTATS DES ELECTIONS
26 MARS ET 2 AVRIL 2006

Elus au 1 ^{er} tour	Stéphanie LE STUM
	Jean-Pierre CAMIA
Elus au 2 nd tour	Joël TEMPERTON
	Alain AUBIN
	Didier GILLES
	Joëlle PESLE
ELECTION DU 1 ^{er} ADJOINT LE 8 Avril 2006	
Francis DUQUESNE	



Michel LENNUYEUX
MAIRE



Francis DUQUESNE
1^{er} ADJOINT



Patrick PIEDELEU
2nd ADJOINT



Alain AUBIN



Jean-Jacques BARIL



Jean-Pierre CAMIA



Martine COUSIN



Fabrice FORVEILLE



Jean-Pierre FOULON



Yves-François GANEE



Didier GILLES



Serge LE BORGNE



Stéphanie LE STUM



Joëlle PESLE



Joël TEMPERTON

COMMISSIONS COMMUNALES					
FINANCES	URBANISME / TRAVAUX		SECURITE	APPEL D'OFFRES	
				Titulaires	Suppléants
MME PESLE	MME PESLE	M. PIEDELEU	M. PIEDELEU	M. LENNUYEUX	M. DUQUESNE
M. LEBORGNE	M. DUQUESNE	M. FOULON	M. BARIL	M. PIEDELEU	M. GANEE
MLLE COUSIN	M. TEMPERTON	M. BARIL	M. GILLES	MME PESLE	M. FOULON
	M. FORVEILLE	M. AUBIN	M. AUBIN	M. TEMPERTON	M. LEBORGNE
RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS/ ANIMATIONS	EVENEMENTIEL	CCAS Action sociale	CANTINE SCOLAIRE	ECOLE/PETITE ENFANCE	
M. GILLES	M. CAMIA	MLLE COUSIN	M. GANEE	M. CAMIA	
MME PESLE	M. LEBORGNE	MLLE LE STUM	M. CAMIA	M. GANEE	
	MLLE COUSIN	M. GANEE		MLLE LE STUM	
	M. FORVEILLE	MME PESLE			
		MME FEUGRET			
		MME PIEDELEU			
		M. DOUBET			
		M,,,,			
CONSEILLERS MUNICIPAUX EN CHARGE DE(S)					
EMPLOYES COMMUNAUX		Gestion salle polyvalente	Communication	Aînés	
Personnel féminin	Personnel Masculin				
M. DUQUESNE	M. PIEDELEU	M. BARIL	M. TEMPERTON	MLLE COUSIN	
MLLE COUSIN	M. FOULON	M. FOULON	M. LEBORGNE	MLLE LE STUM	
		M. AUBIN	MME PESLE		
			M. DUQUESNE		
		Révision des listes électorales (non conseillers municipaux)		Association La Bouille / Sahurs	
		M. FITTE		M. LEBORGNE	
		Délégué du Président TI		MLLE COUSIN	
		M. BELLANGER		M. TEMPERTON	
		Délégué du Préfet		M. GILLES	
ELUS DELEGUES AUX ORGANISMES CI-DESSOUS					
AGGLOMERATION DE ROUEN		SERSAEP	SIER (électricité)		
Petites communes	M. DUQUESNE	Titulaires	Titulaires	Suppléants	
Développement économique information/communication	M. FORVEILLE	M. LENNUYEUX	M. LENNUYEUX	M. DUQUESNE	
Transports publics	M. LEBORGNE	M. DUQUESNE	M. PIEDELEU	M. FOULON	
Assainissement / eau potable / déchets	M. DUQUESNE	LES VARRAS			
Forêt/environnement aggro vélo	M. TEMPERTON	M. DUQUESNE			
culture patrimoine jeunesse	M. GILLES				
sports	M. LEBORGNE				
pôles urbains périphériques patrimoine	M. TEMPERTON				
Transfert de charges des communes	MME PESLE				

De droit M. le Maire est Président de toutes les commissions et délégations

LES EVENEMENTS DE L'ETE

XXVI EME SALON DE PEINTURE DE LA BOUILLE DU 25 MAI AU 5 JUIN 2006

Pour ce 26ème salon Mr et Mme TURQUER , les inlassables et discrets organisateurs de ce salon , nous ont fait l'heureuse surprise d'inviter JEAN MARC, un des plus grands peintres contemporains de notre région , comme invité d'honneur et nous les en remercions vivement .

BIOGRAPHIE :

JEAN MARC

né le 30 janvier 1928 à St Aubin le Vertueux

Jean Marc a toujours eu la « passion des voyages » et a su nous faire partager à travers sa peinture toutes les émotions ressenties dans tous les pays où il a séjourné.

L'artiste a peint la Normandie , la Bretagne , la Camargue , l'Ardèche , la Provence, La Corse. Puis ce seront les « GRANDS VOYAGES » qui le mèneront en Espagne, au Portugal , l'Italie , Venise, le Maroc puis le Pérou.

La peinture de Jean Marc établit des rapports entre l'homme et la terre .Ce réalisme est poétique et fort .Cette peinture s'inscrit dans la beauté des êtres et des sites

Jean Marc est un peintre humaniste qui nous fait découvrir dans ses toiles les pays traversés et les êtres qui l'habitent.

RECOMPENSES:

Il a reçu le GRAND PRIX ARTISTIQUE de l'Académie de Rouen .

Le Prix Franco -Américain de la Sté Internationale des Beaux Arts

La médaille d'or du Salon des Artistes Français.

Le Grand Prix du Salon de Rouen et bien sûr d'autres prix Importants.

(biographie par Mr Claude TURQUER)

En marge de ce salon une pensée pour Lionel DESMARAIS récemment disparu et qui a toujours honoré par sa présence le Salon de La Bouille depuis sa création

LES EVENEMENTS A SUIVRE :

21 JUIN FETE DE LA MUSIQUE

14 JUILLET FOIRE A TOUT

21 JUILLET SOIREE BROCHETTES

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

POSSIBILITES DE PARTICIPATION

Le concours des maisons fleuries est réservé aux habitants des communes de Seine Maritime.

Peuvent y participer :

- ✓ Les maisons d'habitation, à l'exception des fermes et exploitations agricoles qui font l'objet d'un concours spécial
- ✓ Les boutiques et les établissements commerciaux et industriels
- ✓ Les bâtiments publics ou d'utilité publique (Casernes de gendarmerie ou de pompiers, postes, perceptions, office du tourisme...) autres que municipaux.

CRITERES D'APPRECIATION

Le concours des maisons fleuries est basé essentiellement sur la qualité de la décoration florale, visible de la rue ou de la route.

Le jury doit prendre en compte l'impression d'ensemble, l'harmonie des couleurs et des formes ainsi que la variété des végétaux.

Mais il tient compte également, lorsqu'il s'agit de maisons individuelles, de tout ce qui peut offenser le regard (notamment : façade délabrée ou sale, toits en tôle ondulée, crépis isolants, portes, fenêtres et clôtures revêtues de couleurs violentes, éléments décoratifs de mauvais goût, panneaux publicitaires, etc...).

CRITERES DE NOTATIONS

Le jury communal passera le 10 juin pour sélectionner les candidats aux concours dans chaque catégorie.

CATEGORIES

Le concours des maisons fleuries comporte huit catégories :

1 ^{ère} catégorie	Maison avec jardin très visible de la rue
2 ^{ème} catégorie	Décor floral installé en bordure de la voie publique
3 ^{ème} catégorie	Balcons et terrasses avec ou sans jardin visible de la rue
4 ^{ème} catégorie	Fenêtres ou murs (1)
5 ^{ème} catégorie	Immeubles collectifs, notamment HLM comportant au moins huit appartements fleuris
6 ^{ème} catégorie	Hôtels, restaurants ou cafés et commerces avec ou sans jardin (seul le fleurissement des façades et des abords très visibles de la voie publique sera pris en considération)
7 ^{ème} catégorie	Bâtiments publics ou d'utilité publique (casernes, postes, perceptions, offices du tourisme...) autres que municipaux
Catégorie spéciale	Espaces verts privés (à partir de 2000m ² et entrée autorisée du jury dans la propriété)

(1) *concourt dans cette catégories les maisons ne disposant d'aucun terrain visible de la rue, d'aucun balcon ou terrasse, d'aucun fleurissement sur la voie publique, et dont seuls les fenêtres ou les murs peuvent être fleuris.*

CONDITION DE DEROULEMENT DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

1 – A L'ECHELON COMMUNAL

Le concours est organisé par le maire. Celui-ci peut toutefois, et sous sa responsabilité, charger une personne de la commune, ou un comité, de l'organisation du concours.

Le concours est jugé sur place par un jury local dont le président et les membres sont désignés par le maire : celui-ci peut les choisir parmi les personnalités n'habitant pas la commune.

A cet échelon, il relève de la décision du conseil municipal d'octroyer ou non des prix aux lauréats retenus, les dépenses correspondantes étant prélevées sur le budget municipal.

2- A L'ECHELON DEPARTEMENTAL

Le maire de chaque commune communique au Président du Département, **dans les délais fixés chaque année**, une sélection composée uniquement des maisons susceptibles de mériter une distinction à l'échelon départemental.

Cette sélection doit être strictement limitée à **un concurrent par catégorie**. Dans le cas contraire, aucun concurrent ne sera inscrit dans la catégorie.

Le concours à l'échelon départemental est jugé par un jury départemental présidé par le Président du Département ou son représentant qui passera avant le 15 juillet.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DECHETS VERTS – RECYCLABLES – VERRE

*POUR TOUS CES PROBLEMES, UN SEUL NUMERO **0 800 021 021***

Ordures ménagères (poubelles grises ou sacs noirs)

Les lundis et jeudis

Les ordures ménagères sont obligatoirement déposées dans des poubelles **grises** ou dans des sacs **noirs** aux endroits où le ramassage se fait par sacs (Côte de Bourgheroulde, Côte Albert Lambert, rue des Canadiens et Centre bourg) partout où le gros camion ne peut pas passer.

Déchets recyclables (poubelles bleues ou sacs bleus)

Tous les vendredis

Les déchets recyclables (plastiques – papiers – cartons) sont obligatoirement déposés dans des sacs bleus. **Ne les sortez pas le jour des ordures ménagères !**

Déchets verts (sacs transparents)

Tous les mardis

Les déchets verts (tonte de gazon – petits branchages) sont obligatoirement déposés dans des sacs transparents. Si vous avez des branches, les couper en morceaux de 1m maximum et les attacher.

Si vous avez un stock important de déchets verts, il vous appartient de les éliminer vous-même dans une déchetterie. Le ramassage ne concerne que l'entretien normal et régulier de votre terrain.

Comme tous les ans le ramassage s'arrêtera fin octobre pour reprendre en mars. Durant les mois d'arrêt, il n'y aura qu'un seul ramassage mensuel. Lors de l'édition de ce bulletin, les dates ne sont pas encore communiquées. Vous serez prévenus par boîtier individuel.

Bouteilles & récipients en verre

2 containers sont à votre disposition sur le parking du bac. Il n'y a pas de ramassage des bouteilles en verre, il vous appartient de les emmener vous-même.

Encombrants

La collecte des encombrants a lieu uniquement sur rendez-vous pour tous sauf les immeubles locatifs du Vracq.

Les tournées sont établies en fonction des volumes approximatifs à ramasser et ce n'est pas parce que votre voisin aura ses encombrants enlevés que les vôtres le seront aussi si vous n'avez pas téléphoné préalablement.

Appelez le numéro vert **0 800 021 021**. **L'appel est gratuit depuis un poste fixe.**

Pour les immeubles du Vracq, un ramassage a lieu systématiquement sans appeler le 2^{ème} vendredi de chaque mois. Les encombrants à enlever doivent être sortis sur le trottoir la veille. Mme Lecomte, votre gardienne, peut vous préciser les dates de ramassage si vous avez un doute

Bois, gravats, déchets de travaux de bricolage

Ces déchets ne sont pas des ordures ménagères. Même en petite quantité, vous devez les emmener à la déchetterie. Sinon, voyez la rubrique « Encombrants ».

Le non-respect de ces règles peut entraîner le non ramassage des sacs ou poubelles. Inutile de téléphoner en Mairie.

Nous vous recommandons de respecter ces quelques règles et de continuer à pratiquer le tri sélectif.

BIEN ETRE & ENVIRONNEMENT

Les beaux jours reviennent, les touristes et les promeneurs aussi. Donnons une bonne image de notre village et de ses habitants.

① Ramassage des ordures ménagères et des déchets : Ne sortez pas vos sacs ou vos bacs avant la veille au soir de la collecte (et non pas l'après-midi comme on le voit trop souvent). Pensez à vos voisins aussi, surtout quand vous déposez vos sacs sur leur trottoir !!!

② Gardez les trottoirs devant chez vous propres et sans dépôts divers.

③ Fleurir fenêtres et balcons, même simplement ne peut être qu'un plus.

④ N'encombrez pas les voies piétonnes et les rues par des stationnements intempestifs. Pensez aux poussettes et aux handicapés !... En plus, vous vous exposez à être verbalisé !...

⑤ Ne laissez pas vos chiens en liberté et ne les laissez pas faire leurs besoins sur les trottoirs ou promenades.

⑥ Tonte des haies et gazons : **Respectez les horaires. Impératif.**

L'arrêté de M. le Maire du 23 mai 2003 est toujours en vigueur et applicable par tous. Qu'il s'agisse de tondeuse, coupe-fils, débroussailluse ou tout engin à moteur thermique ou électrique, les horaires autorisés sont les suivants :

Jours ouvrables	8h - 12h	et	13h30 - 19h
Samedis	9h - 12h	et	15h30 - 19h
Dimanches	9h - 12h		
Jours fériés	9h - 12h		

⑦ Respectez et faites respecter le fleurissement communal et privé. Les dégradations peuvent faire l'objet de poursuites après dépôt de plainte.

⑧ Le lavage des voitures est interdit sur la voie publique.

⑨ Si vous êtes amenés à déménager (ou emménager) dans les rues étroites de La Bouille, là où le camion bloque la circulation, venez le signaler en Mairie préalablement afin que nous puissions prendre les mesures de déviation et signalisation indispensables à la sécurité de tous.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Demande à la Mairie du lieu de domicile.

Cette carte est gratuite et a une validité de 10 ans.

La présence du demandeur quel que soit son âge (même s'il est mineur) est obligatoire pour la prise d'empreintes. Si le demandeur est mineur, la présence de l'un des parents est obligatoire afin d'établir une autorisation parentale.

PIECES A FOURNIR:

- Extrait d'acte de naissance avec filiation complète à demander :
 - ✓ à la Mairie de votre lieu de naissance si vous êtes né en France Métropolitaine
 - ✓ au service central de l'Etat Civil – Ministère des Affaires Etrangères si vous êtes né à l'étranger.
- 2 photos d'identité identiques et récentes de préférence en noir sur fond blanc (les photos couleur sont admises mais sur fond blanc uniquement, fond de couleur refusé)
- 1 justificatif récent de domicile (facture EDF – téléphone – etc...)
- l'ancienne carte d'identité s'il s'agit d'un renouvellement

En cas de perte ou de vol

- 2 photos d'identité identiques et récentes de préférence en noir sur fond blanc (les photos couleur sont admises mais sur fond blanc uniquement, fond de couleur refusé)
- 1 déclaration de perte ou de vol à demander à la Police ou à la Gendarmerie
- 1 justificatif récent de domicile (facture EDF – téléphone – etc...)
- le livret de famille

En cas de changement d'adresse (si vous êtes titulaire d'une carte sécurisée)

- 2 photos d'identité identiques et récentes de préférence en noir sur fond blanc (les photos couleur sont admises mais sur fond blanc uniquement, fond de couleur refusé)
- 1 justificatif récent de domicile (facture EDF – téléphone – etc...)

Un jeune qui passe un examen doit présenter une carte d'identité en cours de validité avec photo récente.

COPIE OU EXTRAIT DE NAISSANCE

S'obtient uniquement à la **mairie du lieu de naissance**.

Se présenter (ou écrire) en indiquant vos noms, nom de jeune fille pour les femmes mariées, prénom, date de naissance, filiation (noms et prénoms des parents). Si vous demandez cette pièce par courrier joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse.

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE

A la **mairie du lieu de mariage**.

S'obtient directement en indiquant vos noms (des 2 époux), nom de jeune fille, prénoms, date de mariage. Joindre une enveloppe timbrée à vos noms et adresse si la demande est faite par courrier.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

A la **mairie du domicile**.

Vous devez être inscrit avant le 31 décembre de l'année pour pouvoir voter l'année suivante.

Muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité en cours de validité, passeport, permis de conduire) et d'un justificatif de domicile.

La carte d'électeur vous sera adressée automatiquement après ces démarches environ 1 mois avant le 1^{er} vote de l'année suivant l'inscription.

MISE EN PLACE DU NOUVEAU PASSEPORT ELECTRONIQUE LE 4 MAI 2006
CE QU'IL FAUT RETENIR

Toutes les demandes faites après le 12 avril 2006 seront traitées avec ce nouveau système.

IMPORTANT : le passeport est un document de voyage et désormais un certificat d'identité comme la carte nationale d'identité.

C'est un titre individuel, il ne sera donc plus possible d'inscrire des enfants sur le passeport des parents.
Plus de possibilité de délivrance immédiate du titre sauf cas exceptionnel à justifier (Médical ou humanitaire).
Soumis à visa. Validité 1 an. 30€.

DELAI D'OBTENTION : entre 4 et 6 semaines (phase de démarrage) – faites votre demande le plus rapidement possible.

Validité des passeports :

- 10 ans pour une personne majeure
- 5 ans pour une personne mineure quel que soit son âge

Les documents à fournir pour les cas particuliers nous consulter en mairie :

- une copie intégrale de votre acte de naissance en original datant de moins de 3 mois. (en faire la demande à votre mairie de naissance) ;
- 1 photo d'identité récente de format 3.5 x 4.5 cm et parfaitement ressemblante, de face et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur. (fond blanc à proscrire - fond gris conseillé) ;
- La preuve de la nationalité française (document à produire en original) ;
- 1 justificatif de votre domicile, à vos nom et prénom (en original) datant de moins de 3 mois ;
- Des timbres fiscaux pour un montant de 60 € ; (30€ pour une personne mineure) ;
- 1 document officiel avec photo vous permettant de justifier de votre identité (carte d'identité, carte professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire, permis de chasser, etc...) ;
- Le formulaire de demande rempli et signé ;
- **Présence du demandeur exigée lors du dépôt de la demande et de la remise du passeport ;**
- **Lors de la remise de votre nouveau passeport vous devrez restituer l'ancien sauf s'il comporte un ou des visas toujours valides ;**

Pièces à produire pour les personnes mineures : mêmes pièces que ci-dessus et/ou :

- des timbres fiscaux pour un montant de 30 € ;
- le formulaire de demande sera rempli et signé par le représentant légal ;
- une pièce d'identité du représentant légal ;
- le cas échéant une pièce d'identité du mineur ;
- selon le cas, le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale, le jugement de tutelle, l'ordonnance du juge aux affaires familiales fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ;

Le passeport d'un mineur est remis en présence de son représentant légal.

A partir de 13 ans, le passeport doit être signé par son titulaire.

ATTENTION : le livret de famille personnel ou celui des parents n'est plus accepté pour justifier de son état civil.

Partir ou transiter aux Etats-Unis : vérifier si vous êtes soumis à visa ou exempté :

- vous êtes titulaire d'un ancien passeport délivré avant le 26 octobre 2005 : vous n'avez pas besoin de visa ;
- vous êtes titulaire d'un passeport ancien modèle délivré à partir du 26 octobre 2005 : vous avez besoin d'un visa ; [<http://www.am-usa.fr> ou ambassade des Etats-Unis 0.810.26.46.26 (14,50€ l'appel)] .

URBANISME

Obtenir	Pièces à fournir	Observations
Consulter le cadastre		Consultation en Mairie
Obtenir un extrait de plan cadastral		S'obtient auprès du service du cadastre. Service payant.
PERMIS DE CONSTRUIRE <i>Le permis de construire est obligatoire pour toute construction de 20 m² et plus de surface au sol (maison – extension – garage – véranda – abri de jardin...). Au-delà de 170 m² au sol, les plans doivent être établis par un architecte.</i>	Imprimé de permis de construire et en 4 exemplaires : Plan de masse coté Plan de situation Plan de façades et coupes Plan au sol Volet paysager (photos) Notice explicative	Délai d'obtention : environ 2 mois sans consultation des services extérieurs; sinon, variable en fonction des services concernés. A La Bouille, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est demandé.
DECLARATION DE TRAVAUX <i>Cette formalité concerne toutes les constructions de moins de 20 m² exemptées du permis de construire sur un terrain déjà bâti et s'applique également à tous projets modifiant l'aspect extérieur de la construction existante. Concerne les clôtures, velux, chiens assis, abris de jardin, pose de volets, peinture façade,...)</i>	Imprimé de déclaration de travaux et en 3 exemplaires : Les mêmes pièces que pour le permis de construire Photos indispensables	Délai d'obtention : entre 1 et 2 mois A La Bouille, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est demandé. (matériau utilisé, forme, couleur,...)
PERMIS DE DEMOLIR	Imprimé de permis de démolir et en 5 exemplaires : Plan de masse Plan de situation Plan du bâtiment à démolir Photos	Délai : 4 mois A La Bouille, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est demandé.
ALIGNEMENT PAR RAPPORT AUX VOIES PUBLIQUES	Formulaire de demande accompagné d'un plan indiquant les modifications demandées	

TRAVAUX EN BORDURE DE VOIERIE

La réalisation de travaux en bordure de voirie (peinture de façades, nettoyages, etc...) avec pose d'échelles ou d'échafaudages sur la route est soumise à l'accord préalable de la Mairie. En cas d'accident de circulation (ou piétons, chutes,...) , votre responsabilité sera engagée. La signalisation de ces travaux vous incombe. Cette remarque est valable pour les particuliers comme pour les entreprises effectuant des travaux en bordure ou sur la voirie.

ETAT CIVIL DE LA COMMUNE DE LA BOUILLE

Arrêté au 1^{er} mai 2006

Naissances

MORIN Rachel	Date	18/01/2006
ELLEBOODE Avril		16/02/2006
MIKIC Léana		24/03/2006
CHERON Théo		06/04/2006

Mariages

RICHARD Jean-Luc et LEROY Michèle	Date	31/12/2005
GONZALEZ Maximo et HANON Colette		21/01/2006

Décès

LASNE Pierre	Date	18/02/2006
BEAUVALLET Veuve CONNAN Germaine		19/02/2006
LECOINTRE Daniel		28/02/2006

INFORMATIONS SUR L'ETAT CIVIL

Il est très difficile de suivre les naissances à La Bouille et par là même de faire figurer vos enfants sur notre bulletin municipal. En effet, nous ne sommes prévenus des naissances par les mairies de Rouen et de Mont Saint Aignan uniquement pour les couples mariés. Nous ne sommes pas prévenus dans les autres cas, ni par d'autres communes.

Alors, amenez nous un extrait d'acte de naissance et nous régulariserons la situation. Peu de personnes pensent à le faire.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Document nécessaire pour un enfant quittant le territoire national **sans ses parents**. S'obtient à la mairie du lieu de domicile.

Demande établie en mairie par l'un des parents, muni du livret de famille, et éventuellement du jugement de divorce précisant les modalités de garde de l'enfant ainsi que la carte d'identité en cours de validité de l'enfant.

REponses aux questions du concours

1	Rue de Seine – Il s'agit du manoir, ancienne pension de famille « Le manoir Bon Accueil » où Mme Baltus a ouvert en 1934 la 1 ^{ère} classe de l'école privée. Ce bâtiment a également abrité l'étude du père d'Hector Malot, notaire et ancien Maire de La Bouille.
2	Cet embarcadère sert aux marins pour embarquer et débarquer du bac. En dehors des heures de fonctionnement, le bac est arrimé à l'extrémité de cet embarcadère.
3	Drakkar : bateau utilisé par les Vikings lors de l'invasion de la Normandie Armoiries « Normandie » : (les 2 lions) – La Bouille se trouve en Normandie. Toque : La Bouille est connue entre autre pour ses restaurants. Plume : en hommage aux écrivains ayant vécu ou séjourné ou écrit sur La Bouille (Hector Malot – Voltaire – Victor Hugo – Gustave Flaubert – etc.) Pinceaux : en hommage aux peintres ayant vécu ou séjourné à La Bouille (Albert Lebourg – Henri Vignet – Robert Pinchon – J.N. Liénard - ...) Masques : en hommage aux artistes ayant vécu ou séjourné à La Bouille (Albert Lambert père & fils)
4	Le buste d'Hector Malot se trouve square Hector Malot juste en face de l'église, rue de la République. Hector Malot a écrit « Sans famille », « En famille », « Les amants », « Les époux », « Les enfants » (trilogie les victimes d'amour), « Romain Kalbris », « Le roman de mes romans ». Hector Malot a écrit plus de 70 romans.
5	Ce cadran solaire se trouve à l'angle de la rue du Port et de la rue des Canadiens sur la maison de Mme Lefebvre. (Rue du Port ou rue des Canadiens sont des bonnes réponses)
6	A côté du magasin « Cuir des méandres ». Cette ruelle relie la rue du docteur Magalon à la rue des Canadiens.
7	Cette vierge à l'enfant se trouve au dessus de l'entrée du 8 – 10 côté Albert Lambert. (niche au dessus de l'entrée)
8	Ce décor se trouve sur la maison de Mme Murcia, 9 place du bateau.
9	Rue du docteur Magalon ou place Saint Michel. Il se trouve sur l'angle du magasin « Cuir des méandres ».
10	Pierre Brice et son épouse Geneviève Voisin. Le nom des donateurs est écrit au bas du vitrail.
11	Cette indication d'altitude par rapport au niveau de la mer se trouve à l'entrée de l'église Sainte Madeleine, à droite du portail en entrant et presque au niveau du sol.
12	Cette horloge se trouve sur l'ancienne mairie, rue du Colonel Périn. L'horloge est visible depuis le quai Hector Malot.
13	Cette croix se trouve sur l'école, route de Moulineaux (école en briques). La croix se trouve au dessus de l'entrée de l'ancien logement de fonction.
14	Il s'agit de « la vieille maison », allée des saules dans le Vracq.
15	Cette tête napoléonienne se trouve sur la façade du 9 rue du Colonel Périn. (nota : il n'y a pas de numéro 9 sur la maison, il faut se fier aux numéros voisins 7 ou 11).
16	Ce puits se trouve dans le jardin à l'angle du Colonel Périn et rue de Seine. (il est visible de la rue à travers les grilles).
17	Ce panneau se trouve sur le parking du bac, près de la cale du bac
18	Il s'agit d'un jeu pour les petits. Il se trouve à l'école maternelle, allée des saules (Ecole Le petit prince)
19	Ce ponton se trouve place du bateau, juste devant le restaurant « Saint Pierre ». il est utilisé quelque fois pour l'accostage de petits bateaux ou du bateau des douanes ou de la vedette du Port Autonome.
20	Hector Malot est né dans cette maison habitée aujourd'hui par Mme et Mr Thomas, ancien maire de La Bouille, et descendant de la famille Malot.
21	Il s'agit de la maison située 12, place du bateau (coiffeur). Ce décor se trouve à hauteur du 1 ^{er} étage.
22	Ce portail métallique se trouve tout de suite à droite du grenier à sel, rue du Colonel Périn.
23	Il s'agit de l'allée des fresnes. On peut voir le passage d'un bateau en arrière plan, ce qui situe la Seine derrière les immeubles. L'allée des fresnes se trouve dans le lotissement du Vracq.
24	18, rue des Canadiens
25	La boulangerie, place du bateau. Cette ruelle relie la place du bateau, la rue Magalon à la rue des Canadiens.
26	Cette plaque se trouve au 9 rue de la République sur la maison de Mme Sagot, en face de la nouvelle école.
27	Immeuble Gounod
28	Immeuble Mozart (vu de l'arrière)
29	Immeuble Chopin
30	Immeuble Debussy
31	Immeuble Gounod
32	C'est un des balcons de la Mairie 1, rue de la République
33	Rue de la République, sur la façade du magasin plomberie – chauffage de M. Ambrosio, juste en face de la pharmacie
34	Sur la façade de la maison de Mme Murcia, 9 place du bateau, à la partie supérieure de la façade.
35	Quai Hector Malot (à côté de la « Galerie de Seine »)
36	C'est le portrait de M. Albert Lambert père.
37	Aux archives départementales à Rouen.
38	Notre Dame des Arts se trouve au 7 rue du Colonel Périn sur la façade. Il n'y a pas de numéro sur la maison, il faut raisonner par analogie avec les numéros voisins.
39	C'est le drakkar fixé sur le campanile de la Mairie. Sa hauteur est approximativement de 1m68.
40	Il s'agit de l'ancienne Mairie, rue du Colonel Périn.

41	Ces panneaux sont installés sur l'autoroute, un dans le sens province – Paris, l'autre dans le sens Paris – province. Ces nouveaux panneaux ont été installés en 2004 à environ 2km de la sortie 24 Maison Brûlée.
42	Witchurch-on-Tames. Le jumelage date de 1978.
43	Il s'agit de l'école publique, route de Moulineaux. Elle s'appelait avant <u>école des filles</u> et dans certaines revues « école Yves Montand ».
44	1974
45	4fois (2 marées montantes, 2 marées descendantes)
46	Hors les 3 pauses journalières, il y a un bac toutes les 20 mn de La Bouille ou de Sahurs.
47	Rue des Canadiens
48	Le nid
49	6 commerces : épicerie – coiffeur – tabac – journaux – crêperie Mon Village – restaurant La Poste
50	Grenier à sel. Sert aux expositions de peinture dont le salon de La Bouille au mois de mai. C'est le dernier bâtiment de ce type en Normandie avec celui d'Honfleur.
51	Le Havre
52	Cet immeuble appartient aux HLM d'Elbeuf. Ce sont des logements HLM.
53	Rue des Canadiens
54	Cette photo a été prise lors du Salon du Vin 2005 où près de 1500 personnes sont venues salle polyvalente
55	Bac N°20
56	Rue du docteur Magalon. Le docteur Magalon fut Maire de La Bouille
57	Rue du haut ou rue haute. Les 2 réponses sont admises.
58	Dans l'ancienne Mairie, rue du Colonel Périn
59	L'école route de Moulineaux (école de Mme Campa)
60	1934
61	Monsieur Pruvost. Le nom figure sur le mur à l'entrée de la Mairie au 1 rue de la République.
62	Par ordre décroissant d'années : M. Lennuyeux (1995 –) - M. Chevallier (1989 – 1995) - M. Thomas (1983 – 1989) – M. Chevallier (1971 – 1983) - M. Dubos (1965 – 1971) - M. Pivain (1962 – 1965) - M. Rivière (1959 – 1962)-M. Condé (1955 – 1959) – M. Deveaux (1942 – 1955) –M. Bezière (1937 – 1942) M. Ducable – M. Bréant – M. Magalon – M. Duval – M. Lechevalier – M. Drapeau – M. Delaville – M. Delahaye – M. Lericque – M. Lecerf – M. Levasseur – M. Benoist – M. Malot Armand – M. Bluet
63	Voir liste jointe
64	Laurent Fabius
65	Plusieurs réponses possibles : Thierry Foucaud – Patrice Gelard – Sandrine Hurel – Marc Massion – Catherine Morin-Desailly – Charles Revet . les sénateurs ne sont pas élus par circonscription.
66	Dominique Randon
67	Voir liste jointe. Plusieurs réponses possibles
68	Plusieurs réponses possibles (élection par listes). Tokia Saifi – Jean-Paul Bourlanges – Brigitte Douai – Jean-Louis Cottigny – Marie-Noëlle Lienemann – Vincent Peillon – Henri Weber – Hélène Flautre – Jacky Hénin – Carl Lang – Chantal Simonot. La Seine Maritime est rattachée à la région Nord.
69	Le 14 juillet
70	Les 2 premières semaines de mai
71	La plus petite commune de Seine Maritime en surface
72	La Seine Inférieure
73	Ligne 31 (ligne 36 pour les ramassages scolaires)
74	Moulineaux – Caumont – Sahurs – Mauny – La Londe
75	Voir question3
76	Mmes Cousin - Nancey Mrs Baril – Duquesne – Forveille – Foulon – Ganee – Hérubert – Leborgne – Maleville – Marseille – Piedeleu
77	Grand Couronne (9632 habitants) La Londe (2042 hab) Sahurs (1129 hab) Moulineaux (897 hab) La Bouille (799 hab) Val de la Haye (796 hab) St Pierre de Maneville (786 hab) Hautot sur Seine (353 hab) Caumont Dans la réponse, seul le classement compte, le nombre d'habitants n'est pas demandé.
78	Oui
79	Sainte Madeleine
80	15
81	La matelote d'anguilles – les douillons – le fromage de La Bouille
82	Les boutiques

LES CONSEILLERS REGIONAUX DE SEINE MARITIME

Jean Claude BAUER
Véronique BEREGOVOY
Véronique BLONDEL
Dominique CHABOCHE
Michel COLETTA
Sylvie COLLET
Gérard DUCABLE
Patrice DUPRAY
Guy FLEURY
Valérie FOURNEYRON
Marie Catherine GAILLARD
Dominique GAMBIER
Marie Françoise GAOUYER
Jean Paul GAUZES
Jean Pierre GIROD
Estelle GRELIER-MENAUTEAU
Pierre Marie HEBERT
Sandrine HUREL
Emmanuèle JEANDET-MENGUAL
Julie Elyssa KRAIEM
Claude LAINE
Jean Paul LECOQ
Blandine LEFEBVRE
Claudine LELIEVRE
Daniel LESUEUR
Alain LE VERN
Laurent LOGIOU
Sophie MOLLE
Catherine MORIN DESAILLY
Edouard PHILIPPE
Marie Hélène ROUX
Martine ROUZAUD
Antoine RUFENACHT
Catherine SALAGNAC
Claude TALEB
Gertrude VATEL
Claude VACHELET
Caroline WOLF

INSTITUTEURS / INSTITUTRICES AYANT EXERCE A LA BOUILLE

Noms	Ont exercé de	à
M. QUIBAILLET Elie	1897	1906
M. LESUEUR Victor	01/10/1906	06/02/1907
M. PROST Joseph	1907	1912
M. VERNEUIL Lucien	1912	1919
M. NORMAND Edmond	1919	1930
M. DEVEAUX Lucien	1930	1938
Melle METRINALE	1932	?
Mme VOLEJARD	1935	1938
M. LECOQ Jean	06/01/1939	30/09/1939
M. PRUVOST Maurice	01/10/1939	17/04/1940
Mme COURTIN Marthe	1939	1952
M. LEFRANCOIS Marcel	18/04/1940	01/10/1940
Melle GUILBERT Denise	01/11/1940	01/11/1941
Melle CHARPANAUD Jeanne	01/11/1941	29/11/1941
M. LEVANDOWSKI Jean	01/12/1941	30/09/1942
M. LEFEBVRE Lucien	01/10/1942	30/01/1943
M. PRUVOST Maurice	1943	07/1944
M. TURQUER Fernand	10/1944	1950
M. TRETOUT Sébastien	1950	1951
M. BOTTIN Pierre	1951	1959
Mme BERNIRES Josette	1958	1987
M. THUILLIER	1959	1964
M. FITTE Roger	1964	1984
Mme LANCON	1966	1967
Mme LEMARIEY Claudine	15/06/1967	31/08/1997
Mme NIVELLEAU Béatrice	01/09/1983	31/08/1999
Mme GOURDON Gabrielle	01/09/1984	31/08/1988
Mme DEHAIS Isabelle	05/01/1987	31/08/1988
Mme JACQUEMIN Pascale	08/10/1987	Toujours en poste à ce jour
Mme PLATE Annick	01/09/1988	31/08/1989
Mme HUE Josyane	01/09/1988	31/08/1989
Mme OLIVIER Nadine	01/09/1988	31/08/1993
Mme LARCHEVEQUE Christine	01/09/1989	31/08/1990
Mme SAUVAGE Martine	01/09/1989	31/08/1990
M. JOZROLLAND Louis	01/09/1990	31/08/1991
Mme DULONDEL Chantal	01/09/1990	31/08/1991
Mme DUBS Catherine	01/09/1991	31/08/1992
M. LAMAZOUADE Michel	01/09/1992	31/08/1994
Mme MOIREZ Anne Paule	01/09/1993	31/08/1998
Mme ARSON Yolande	01/09/1994	31/08/1995
M. MARCHAND José	01/09/1995	31/08/1996
Melle BARROIS Guilaine	01/09/1996	31/08/2001
Mme CAMPA Béatrice	01/09/1997	Toujours en poste à ce jour
Mme LEVOIR Sandrine	01/09/1999	31/08/2000
Melle RABOT Caroline	01/09/2000	31/08/2001
Mme PETTA Dany	01/09/2001	31/08/2003
Mme DUPUIS-DABAJI Hejer	01/09/2001	31/08/2003
Melle MARANDET Corinne	01/09/2003	Toujours en poste à ce jour

La parole est aux Jeunes !

La commission chargée de la relation avec les Associations et les Jeunes vient de prendre ses fonctions.

Pour œuvrer au mieux durant les 2 années qui viennent, nous aimerions connaître les souhaits des jeunes de 13 à 25 ans au sujet de leurs loisirs et leur volonté d'animation de la commune.

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir retourner le coupon-réponse ci-dessous à la Mairie avant le 30 mai.

Après étude des réponses, nous organiserons une réunion au cours de laquelle sera débattue la faisabilité des différents projets.

Didier GILLES

Joëlle PESLE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

AGE :

PROJET / SOUHAIT



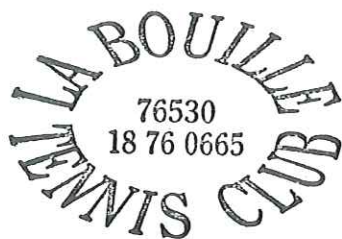
Créneau horaire



Créneau horaire



Créneau horaire



LA BOUILLE TENNIS CLUB

Quelques nouvelles du Club depuis le dernier bulletin municipal d'Octobre 2005 :
TENNIS LOISIRS

Deux tournois ont été organisés ;
Les 26 et 27 Novembre 2005 en association avec le Club de Moulineaux .
Epreuve double mixte avec soirée tartiflette le samedi soir .
Les 1 et 2 Avril 2006 .
Rencontre en simple le samedi et double mixte le dimanche .
_ Prochaine épreuve à Moulineaux courant Juin en amical .

ÉCOLE DE TENNIS

Nous nous activons pour la reprise des cours au mois de Septembre prochain .
Un courrier fixant les dates d'inscriptions sera envoyé aux jeunes adhérents de
l'ancienne école avec aussi un affichage à l'entrée de la salle polyvalente .

COURS ADULTES

Initiation avec Mathieu Lesauvage tous les jeudis de 17h30 à 20h30 . (Sauf période
scolaire) .

ANIMATION – MATCHS AMICAUX

Entraînement adultes les samedis matin de 10h00 à 12h00 .
Matches amicaux le Dimanche matin ; inscriptions le samedi de 12h00 à 12h30 à la salle
polyvalente .

- Rappel ; Le court extérieur est à la disponibilité des Bouillaises et Bouillais sauf en
période de cours de l'école de tennis ainsi que les cours adultes . Une clef est
disponible en Mairie .

Contact : Didier GILLES ; 02 35 18 13 55 - JJ .BARIL ; 02 35 18 11 95

FOOTBALL

A.S. LA BOUILLE – MOULINEAUX .

Reprise de la saison 2006 – 2007.

Cherche des joueurs de toutes catégories et des dirigeants avec la priorité d'une école de
football .

Contact : J.VASSE : 06.61.74.68.54 -
D.AUVRAY : 06.20.88.47.65

COC JUDO

SECTION LA BOUILLE

Tous les vendredis : 17h00 à 18h00 Enfants nés en 2000-2001
18h00 à 19h00 Enfants nés en 1999

Salle polyvalente : inscriptions tous les vendredis de 16h00 à 17h00 .

Période d'essai pour toutes et tous .

Fournir : 1 photo d'identité – 1 certificat médical et des chaussons .

Les bons CAF sont acceptés .

Possibilité de régler en plusieurs fois .

Prêt de Kimono , ceinture , gratuit .

Prix famille à partir du 3^{ème} inscrit .

Cérémonie des grades le vendredi 16 Juin , 18h00 , dans la salle polyvalente.

Parents et amis , venez nombreux .

ECOLE DE LA BOUILLE

La classe de Béatrice Campa (CE2, CM1, CM2) a participé à un concours de mathématiques. Elle a pour l'instant passé les phases éliminatoires. Si nous sommes retenus, nous irons en finale. Celle-ci se déroulera à la Faculté de Sciences à Rouen 1^{ère} quinzaine de juin. Croisons les doigts !!!

2 sorties scolaires sont prévues avant la fin de l'année scolaire :

- Le 19 mai, sortie de la classe de Corinne Marandet au château de Mesnil-Raoul pour admirer des instruments de musique. Certains sont vraiment très anciens...
 - Le 30 mai, sorties des classes de Mmes Campa et Heurtevent-Jacquemin au parc préhistorique de Samara (80).
-

La kermesse de l'école se déroulera le samedi 10 juin dans la cour de l'école. Barbecues, stands et bonne humeur assurés.....

PS : Nous recherchons toujours des lots adultes & enfants

Une exposition d'arts plastiques aura lieu fin juin dans les locaux scolaires. Il vous sera présenté les œuvres des enfants réalisés durant toute cette année.

S.O.S.

Nous appelons à l'aide toutes les personnes susceptibles de nous aider dans la réalisation du projet pédagogique de l'année prochaine :

Nous recherchons des documents, photos, cartes postales, témoignages et autres permettant aux enfants de retracer l'histoire de La Bouille.

Merci de contacter l'école.

Tél : 02 35 18 08 11 ou e-mail : lepetitprince.labouille@wanadoo.fr.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration

Comité de jumelage

Site web : www.whitchurchtwinning.org.uk

Nos amis les anglais de Whitchurch on Thames, notre cité jumelle, sont venus nous rendre visite du samedi 29/04/06 17 heures au lundi 01/05/06 14h30. Ils étaient 15.

Ils ont été accueillis à la Mairie par M. le Maire pour le pot de l'amitié à 19 heures où chacun a fait son « speech ». M. Lennuyeux, M. Robinson, Président de l'association et moi-même.

Le dimanche matin, nous sommes partis en minibus (16 personnes) conduit par le Président et quelques voitures pour notre visite dans le Calvados.

1^{er} arrêt à Beuvron en Auge pour la pause café et la visite du merveilleux village typiquement normand, et après direction vers le château de Vendevre.

Nous avons pu rejoindre une grange pour notre pique-nique, car dehors c'était un peu froid pour déjeuner ; puis vers 14 heures, visite du château du 18^{ème} siècle guidée ainsi que les cuisines, les jardins remplis de jeux d'eaux et de tulipes blanches. Nous avons terminé par la visite du musée miniature où nous pouvons trouver plus de 700 chefs d'œuvre de meubles miniatures, argenterie, ivoire, puis la collection de niches pour chiens et la grotte aux coquillages. Nous sommes repartis pour nous retrouver en famille le soir.

Le lundi, M. le Maire nous avait proposé de visiter les nouveaux locaux de la Mairie - école. Cela fut retenu - Sous la conduite de M. Duquesne, le groupe découvrit les différentes salles. Nos amis ont été surpris, « éblouis », et aimeraient avoir le même ensemble à Whitchurch.

Puis malheureusement, le départ a eu lieu vers 14h30 sur le parking du bac, sous la pluie et les larmes.... Dans l'attente de se revoir l'an prochain de l'autre côté de la Manche.

Merci aux personnes qui ont reçu nos amis anglais.



Le bureau

Présidente : M. COUSIN
Vice présidente : J. BRULIN
Secrétaire : C. LHUISSIER
Trésorière : R. TARNOT

L'amicale des aînés

L'assemblée générale des aînés a eu lieu le samedi 6 mai à 14h30 à la salle polyvalente.

18 personnes sur 130 convocations étaient présentes.

Après lecture du bilan financier, il a été procédé à l'élection du nouveau bureau :

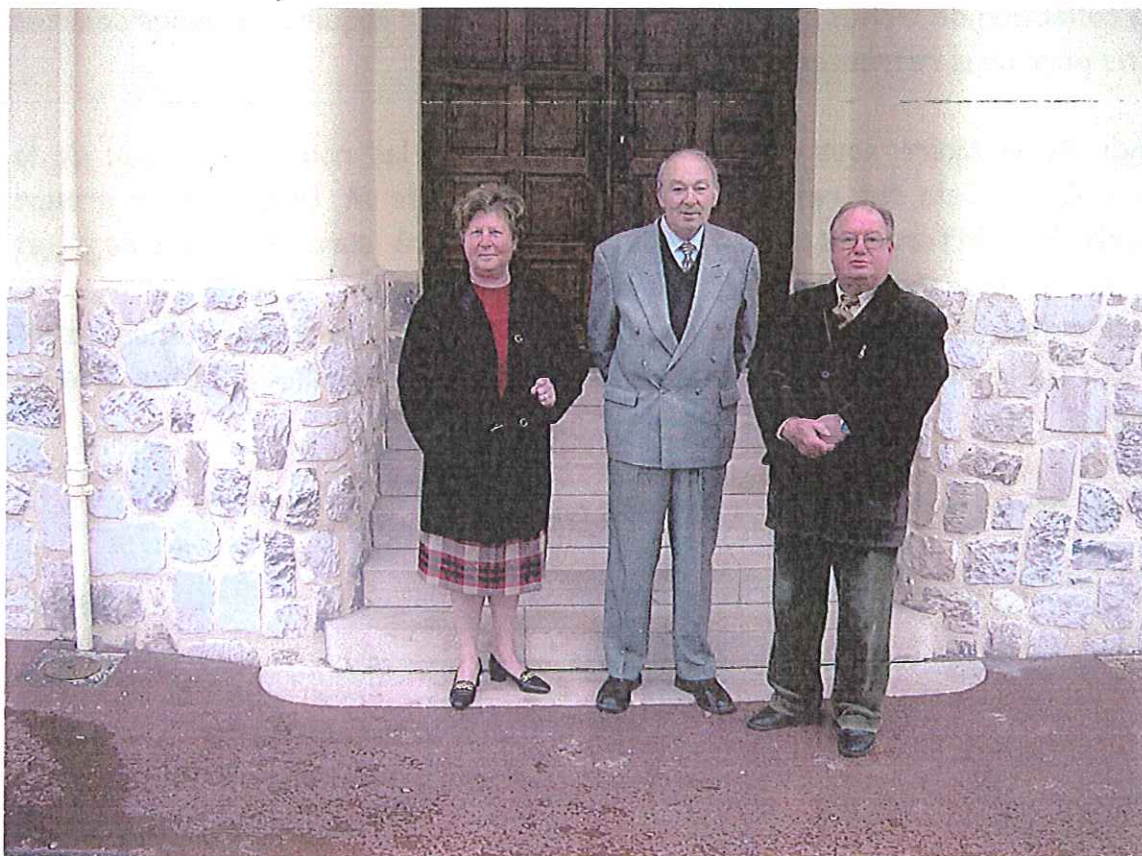
Président : M. Roger LHUISSIER

Secrétaire : Mme Françoise THOMAS

Trésorier : M. Jean Florentin PEPIN

Les membres de l'association ont payé leur cotisation annuelle (10 €) et attendent de se revoir bientôt pour leurs différents activités.

Martine COUSIN
Conseillère municipale
Déléguée aux Aînés





Insolite



Du presbytère à l'école en 2006

Bulletin réalisé par la commission communication : Mme Pesle, Mrs Duquesne, Le Borgne, Temperton avec l'aide de Mlle Cousin, Mme Hautot (secrétaire de mairie) et de Mrs Forveille et Gilles.



Mairie de La Bouille - 1, rue de la République - 76530 - La Bouille

Tél : 02 35 18 01 48

Fax : 02 35 18 15 38

E-mail : labouille.mairie@wanadoo.fr